

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – Adjoint-e en gestion administrative, organisé par Clermont Auvergne INP

La Directrice Générale de Clermont Auvergne INP,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 Mars 2024 Autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – Adjoint-e en gestion administrative, organisé par Clermont Auvergne INP est composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Eva GRASSET BEAUDONNAT, Directrice des Ressources Humaines, CROUS Auvergne

Membres :

Sophie FOURNIER, Directrice Administrative, Institut des Sciences

Frédéric LAURENT, Directeur Général des Services, Clermont Auvergne INP

Suppléant :

Raphaël BEILICKE, Responsable du service des Relations Internationales, Clermont Auvergne INP

Article 2 : La Directrice Générale de Clermont Auvergne INP est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Aubière, le 07/05/2024

La Directrice Générale de Clermont Auvergne INP



Sophie COMMEREUC

Par Délégation,
Le DGS

Frédéric LAURENT